

**COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

**DÉLIBÉRATION N° CB 03. 02 DU 2 DÉCEMBRE 2003**  
**RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE BASSIN**  
**SIEGEANT A LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DU BASSIN**  
**« SEINE-NORMANDIE »**

**LE COMITE DE BASSIN,**

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.433-1,

Vu le décret 96-563 du 18 juin 1996 modifiant certaines dispositions du modifiant certaines dispositions du titre II (nouveau) du code rural et relatif aux commissions du milieu naturel aquatique,

Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à la composition des commissions du milieu naturel aquatique,

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Comité de bassin Seine-Normandie désigne :

M René DUREL membre du comité de bassin au titre des représentants de la pêche et de la pisciculture pour siéger dans le deuxième collège de la commission du milieu naturel aquatique en remplacement de M Gérard ANCELIN pour la durée du mandat restant.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'agence,

  
Pierre-Alain ROCHE

Le Président  
du comité de bassin,

  
Robert GALLEY